

CONSEIL EXECUTIF

EB29/5

1er décembre 1961

Vingt-neuvième session

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 8.2.1 de l'ordre du jour
provisoire

COMMUNICATION DE LA FEDERATION INTERNATIONALE
DU DIABETE

Considérant les privilèges conférés aux organisations non gouvernementales par l'entrée en relations officielles avec l'Organisation mondiale de la Santé,¹ le Directeur général a l'honneur de transmettre au Conseil exécutif le texte d'une résolution adoptée en juillet 1961, par le Bureau exécutif de la Fédération internationale du Diabète à sa réunion de Genève, au sujet de l'importance du diabète sucré pour la santé publique :

"Le Bureau exécutif de la Fédération internationale du Diabète décide :

que l'Organisation mondiale de la Santé soit invitée à reconnaître l'importance croissante que le diabète sucré présente pour la santé publique dans le monde entier en tant que cause d'invalidité grave et de décès prématuré, et à s'occuper activement d'établir un programme pour faire face à cette nécessité urgente. Il y aurait lieu de prévoir notamment l'échange d'informations scientifiques, la normalisation des définitions et l'organisation d'études sur la prévalence et l'incidence de la maladie, son histoire naturelle et les problèmes nutritionnels qu'elle pose.

Le Bureau exécutif donne tous pouvoirs au Dr Howard F. Root (Boston, EUA), son Président, assisté du Dr C. M. Klimt (Minneapolis, EUA), pour faciliter l'acceptation de la présente résolution et la mise en application des recommandations qui y sont formulées".²

¹ Documents fondamentaux, douzième édition, par. 3 iii), page 72.

² Traduction du Secrétariat de l'OMS.